

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH I - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICH I) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM)

**Membres absents** : Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Convention pluriannuelle de partenariat 2018 – 2020 à signer entre la Ville et l'association « Bourgogne Franche-Comté International »**

Mme Zivkovic, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, Dijon développe activement son rayonnement et son attractivité internationale afin de faire connaître et partager ses savoir-faire en France, en Europe et dans le monde. Le rayonnement accru de la ville au-delà de nos frontières bénéficie à l'ensemble du territoire, en facilitant la venue de nouveaux visiteurs, en favorisant les échanges économiques, la recherche et les investissements et en encourageant les partenariats culturels et universitaires.

Capitale régionale à vocation européenne, la Ville de Dijon soutient, accompagne et développe l'ouverture internationale des organisations présentes sur son territoire. Dans le domaine de l'aide au développement, Dijon entend être une ville solidaire à l'international comme elle l'est localement. Pour ce faire, un accompagnement logistique, méthodologique et financier est proposé au tissu associatif dijonnais.

Créé le 25 mars 2017 de la fusion des associations Bourgogne Coopération et Cercoop, Bourgogne-Franche-Comté International est un réseau régional multi-acteurs dédié à la coopération et à la solidarité internationale en Bourgogne-Franche-Comté. Son objectif est de favoriser la qualité et l'impact des actions de coopération et de solidarité internationale menées sur le territoire régional et à l'international, tout en favorisant les mutualisations et les synergies entre les acteurs.

Bourgogne-Franche-Comté International anime et développe des services accessibles à tous les porteurs de projets, aux associations, aux collectivités territoriales, aux institutions et aux entreprises afin de faciliter la mise en œuvre de leurs démarches dans les secteurs de :

- la coopération au développement durable ;
- l'éducation et la sensibilisation à la citoyenneté mondiale ;
- les échanges européens et internationaux ;
- l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- la mobilité internationale et le volontariat.

Soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il fédère un réseau de plus de 130 collectivités territoriales, associations et institutions. En 2012, la ville de Dijon était membre fondateur de l'association Bourgogne Coopération. Une convention définissait les objectifs et les moyens alloués à la structure. Avec la création de la nouvelle entité régionale Bourgogne Franche Comté International, il convient de signer une nouvelle convention de partenariat afin de fixer les modalités de collaboration entre la ville de Dijon et ce réseau dédié à la solidarité internationale.

Ce partenariat se décline à travers les axes suivants :

- Implication de BFC International dans tout le processus de soutien de la ville de Dijon aux acteurs de la solidarité internationale
- Réalisation de fiches techniques sur l'opportunité et la faisabilité de la mise en application des dispositifs 1% eau et déchets
- Co-organisation d'un temps de rencontre des acteurs associatifs de la solidarité internationale à l'échelle de la métropole
- Proposition des ressources de BFC International aux acteurs de la métropole (associations et collectivités)
- Accompagnement-conseil pour la création d'un événement Ville de Dijon / Dijon métropole en ouverture du Festisol
- Participation aux projets de la Ville de Dijon (réseaux d'acteurs, événements...)

La Ville de Dijon adhérera annuellement à l'association « Bourgogne Franche-Comté International » sur la durée de la convention. A titre indicatif, la cotisation pour l'année 2018 s'élève à 10 000 €.

Par ailleurs, l'association « Bourgogne Franche-Comté International » rassemblant en son sein institutions, collectivités territoriales et associations, la Ville déléguera un membre de son conseil municipal.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à ce que la Ville accompagne le développement des actions de l'association « Bourgogne Franche-Comté International », dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention pluriannuelle de partenariat à signer entre la Ville et l'association « Bourgogne Franche-Comté International », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - approuver l'adhésion de la Ville à « Bourgogne Franche-Comté International » et la nomination d'un conseiller municipal représentant les intérêts de notre territoire ;

4 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.